



Les récentes plaintes déposées au Commissaire à la déontologie policière dans l'affaire Simon Marshall confirment l'importance d'un forum provincial sur le système judiciaire

Montréal, jeudi 30 mars 2006 – C'est avec intérêt que l'Association du Québec pour l'intégration sociale (AQIS) a suivi les récents développements dans l'affaire Simon Marshall par les citations à comparaître de trois policiers par le Commissaire à la déontologie policière. Le dénouement regrettable de cette histoire, par l'incarcération pendant 62 mois d'un citoyen innocent ayant une déficience intellectuelle, nous révèle l'importance de réfléchir en profondeur sur l'adaptation du système judiciaire et des services correctionnels. Le retour sur la scène médiatique de cette affaire interpelle Diane Milliard, directrice générale de l'AQIS : « Le temps est venu pour les milieux de la déficience intellectuelle et de la justice de se rencontrer pour partager nos perceptions respectives et se concerter sur l'accueil et le traitement des citoyennes et citoyens ayant une déficience intellectuelle au sein du système judiciaire, qu'ils soient victimes ou contrevenants. »

L'AQIS, forte de l'appui de ses 84 associations membres, travaille, entre autres, à la promotion de l'intégration et à la défense des droits et intérêts des personnes ayant une déficience intellectuelle. Plus particulièrement depuis 1997, l'AQIS mobilise et interpelle ses partenaires du réseau de la santé, des services sociaux, du milieu de la justice et de la sécurité publique afin de proposer des solutions pertinentes tant aux différents acteurs qu'aux citoyennes et citoyens ayant une déficience intellectuelle.

Le temps d'une grande rencontre est venu!

C'est pourquoi l'AQIS croit qu'il est temps pour le Québec de tenir un forum provincial qui réunirait l'ensemble des acteurs du réseau de la santé et des services sociaux et du milieu judiciaire. À titre d'exemple, les différents ministères de la Justice, de la Sécurité publique, de la Santé et des services sociaux, le Conseil de la magistrature du Québec, le Barreau du Québec, les fraternités de policiers, le milieu des services correctionnels, la Fédération québécoise des Centres de réadaptation en déficience intellectuelle et bien sûr les associations de parents et de personnes ayant une déficience intellectuelle seraient invités à ce forum pour discuter entre autres:

- Des services de réadaptation et de réhabilitation pour les contrevenants;
- Des actions visant à favoriser l'élaboration de protocoles d'entente;
- De l'adaptation des pratiques policières, judiciaires et correctionnelles;

Ce forum serait l'occasion d'une rencontre entre tous les partenaires pour choisir des pistes d'actions concrètes pour mieux desservir les citoyennes et citoyens ayant une déficience intellectuelle qui sont aux prises avec le système judiciaire en tant que victimes, témoins ou contrevenants.

– 30 –

Pour plus d'information :

François Robert - Association du Québec pour l'intégration sociale (AQIS)

Téléphone: (514) 725-7245 – Cellulaire : (514) 816-9819 – Télécopieur: (514) 725-2796

<http://www.aqis-iqdi.qc.ca> - frobert@aqis-iqdi.qc.ca